

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 38/2022

### DECISION DU MAIRE

**Signature de la proposition financière de VERIFONE pour la solution de paiement en ligne allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2022,  
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

**Considérant** que la solution de paiement en ligne de l'Eclat, Verifone e-commerce PayBox est essentielle au bon fonctionnement de la billetterie.

**DECIDE** de signer la proposition financière de la société VERIFONE Point transaction systems, 11 A, rue Jacques Cartier, 78280 GUYANCOURT, d'un montant de 300 € HT par mois, soit 360 € TTC par mois, pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Fait à Pont-Audemer, le 31 janvier 2023

Le Maire



Alexis DARMOIS



Publié le 07/02/2023

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230131-38-AU  
Date de télétransmission : 07/02/2023  
Date de réception préfecture : 07/02/2023